

COI Focus

CAMEROUN L'homosexualité

28 juillet 2021

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et il a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Cadre juridique et institutionnel.....	6
1.1. Législation	6
1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité	6
1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels	6
1.2. Actions judiciaires.....	7
1.2.1. A l'encontre d'homosexuels.....	7
1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes	9
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	9
1.3.1. A l'encontre d'homosexuels.....	9
1.3.2. A l'encontre d'activistes.....	11
1.3.3. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes	12
2. Climat social	13
2.1. Attitude de la société	13
2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité	13
2.1.2. Position et rôle des médias	13
2.1.3. Violences homophobes.....	14
2.1.4. Atteinte aux droits.....	17
2.2. Visibilité	18
2.2.1. Liberté d'expression.....	18
2.2.2. Lieux de rencontre.....	20
2.2.3. Associations.....	22
3. Contexte socio-politique.....	25
3.1. Situation générale du pays.....	25
3.2. Position des acteurs politiques.....	26
3.3. Position des acteurs religieux	27
Résumé	28
Bibliographie	30

Liste des sigles utilisés

ADEFHO	Association camerounaise pour la défense des droits des homosexuels
ARV	Antirétroviral
CAMFAIDS	Cameroonian Foundation for Aids
CNN	Cable News Network
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
ILGA	International Lesbian and Gay Association
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres
MSG	Minorités sexuelles et de genre
NU	Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
OSAC	Overseas Security Advisory Council
PCRN	Parti camerounais pour la réconciliation nationale
PSN	Plan stratégique national
RFI	Radio France internationale
USDOS	United States Department of State
VBG	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WIFC	Women In Front Cameroon

Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]¹. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]².

Etant donné que la présente recherche s'intéresse à la situation spécifique des homosexuels au Cameroun et se limite dès lors à l'orientation sexuelle, le Cedoca ne fera pas référence au sigle LGBT qui englobe d'autres réalités, sauf lorsque ce terme est utilisé par les sources consultées. Le terme « homosexuel » désigne tant les hommes que les femmes mais lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des uns ou des autres, le Cedoca utilisera alors les termes « gay » et « lesbienne ». Par ailleurs, d'autres termes éventuellement utilisés par les sources consultées dans le cadre de cette recherche pourront être cités dans le présent document.

Le présent COI Focus constitue une mise à jour du document portant le même titre du 11 décembre 2015. Il se compose de trois parties.

La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat, à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie concerne la situation des homosexuels dans la société camerounaise. Il s'agira, d'une part, de s'interroger sur les perceptions socioculturelles de l'homosexualité, sur l'état de la violence homophobe ainsi que sur les différences de traitement dont peuvent faire l'objet les homosexuels sur le plan socio-économique et, d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

Enfin, la troisième partie décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

¹ "Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

² "Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

Ce rapport est basé sur des sources publiques, notamment des articles parus dans la presse nationale et internationale et des rapports d'organisations internationales de défense des droits de l'homme dont certaines sont spécialisées dans la défense des droits des homosexuels.

Pour mener à bien cette recherche, le Cedoca a également contacté plusieurs acteurs de terrain :

- Jean-Paul Enama est le directeur exécutif de Humanity First Cameroon, une organisation non gouvernementale (ONG) de lutte contre le VIH/Sida, de promotion et de protection des droits humains dans leur intégralité ;
- Michel Engama est le président du conseil d'administration de Cameroonian Foundation For Aids (CAMFAIDS) qui agit en faveur des droits humains, de la santé sexuelle et reproductive, de la promotion du genre et des identités de genre ;
- Lesly Njona est la directrice exécutive de Women In Front Cameroon (WIFC), une organisation de femmes et de filles dont le but est la défense des droits des femmes et jeunes filles sans discrimination du genre, de promouvoir la santé sexuelle et reproductive, mentale et l'égalité de genre pour un leadership efficace ;
- Hamlet Nkwain est le directeur exécutif de l'association Working For Our Wellbeing, qui lutte contre la discrimination, la stigmatisation et la violence fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les différences corporelles dans la société camerounaise ;
- Michel Togué est avocat et défenseur des droits de l'homme.

La recherche documentaire a été clôturée le 22 juillet 2021.

1. Cadre juridique et institutionnel

1.1. Législation

1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité

L'homosexualité est pénalisée au Cameroun. Le Code pénal du 12 juin 1967³ a été modifié en 2016. Néanmoins, les dispositions relatives à l'homosexualité n'ont pas été amendées.

L'article 347-1 du Code pénal stipule : « Est punie d'un emprisonnement de six (06) mois à cinq (05) ans et d'une amende de vingt mille (20.000) à deux cent mille (200.000) francs, toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe »⁴.

L'article 347 du Code pénal, qui sanctionne pénalement celui qui commet un outrage sur un mineur de seize à vingt-et-un ans, prévoit un doublement de la peine si le mineur concerné est une personne du même sexe que l'auteur de l'outrage⁵.

Comme l'explique l'avocate et présidente de l'Association camerounaise pour la défense des droits des homosexuels (ADEFHO), Alice Nkom, « ce n'est pas l'homosexualité qui est condamnée mais la relation sexuelle entre personnes du même sexe, et uniquement prises en flagrant délit » par le Code pénal⁶. D'après Alice Nkom, la loi pénalisant l'homosexualité « est caduque. Elle ne devrait pas être appliquée car elle viole des lois qui lui sont supérieures » telles que la Constitution et les lois internationales qui luttent contre les discriminations⁷.

En outre, l'article 83 de la *Loi N° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun* prévoit que :

« (1) Est puni d'un emprisonnement d'un (01) à deux (02) ans et d'une amende de 500.000 (cinq cent mille) à 1.000.000 (un million) F CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui par voie de communications électroniques, fait des propositions sexuelles à une personne de son sexe.

(2) Les peines prévues à l'alinéa 1 ci-dessus, sont doublées lorsque les propositions ont été suivies de rapports sexuels »⁸.

1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels

La Constitution prévoit l'égalité des droits pour tous les citoyens. Elle mentionne également que « l'Etat assure la protection des minorités »⁹. Néanmoins, selon le rapport du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) sur les droits de l'homme au Cameroun au cours de l'année 2020, aucune loi n'interdit explicitement la discrimination à l'encontre des personnes LGBT en matière de logement, d'emploi, de nationalité et d'accès aux services publics tels que les soins de santé¹⁰.

³ Code pénal n° 67/LF/1, 12/06/1967, [url](#)

⁴ Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal, 12/07/2016, [url](#)

⁵ Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal, 12/07/2016, [url](#)

⁶ Jeune Afrique (Foute F.), 15/05/2021, [url](#)

⁷ France 24, 23/02/2021, [url](#)

⁸ Loi N° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun, 21/12/2010, [url](#)

⁹ Loi N° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, 18/01/1996, [url](#)

¹⁰ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

1.2. Actions judiciaires

1.2.1. A l'encontre d'homosexuels

En février 2020, le ministère de l'Intérieur britannique a publié le rapport *Country Policy and Information Note. Cameroon : Sexual orientation and gender identity or expression* qui fait état de l'arrestation, chaque année, de dizaines de personnes homosexuelles ou perçues comme telles, dont un petit nombre fait l'objet de poursuites judiciaires. Cette même source rapporte que les procès ne sont pas toujours équitables et que les poursuites sont fondées sur des soupçons ou des allégations émanant d'inconnus¹¹.

Overseas Security Advisory Council (OSAC), issu d'un partenariat entre le département d'État américain et des acteurs privés œuvrant en matière de sécurité, a publié en avril 2020 le rapport *Cameroon 2020 Crime & Safety Report*, lequel mentionne ceci :

« Cameroon's rate of enforcement of punitive laws targeting the LGBT community is among the highest in the world. Over the past few years, authorities have brought charges against scores of LGBTI people under Article 347-1. Many arrests are based on nothing other than mere assumptions concerning one's sexual orientation and gender identity, based on factors such as physical appearance »¹².

Dans un document conjoint rédigé en juin 2020, les organisations de promotion des droits de l'homme Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon abondent en ce sens. Ce rapport indique que la plupart des arrestations et des poursuites sont fondées sur des soupçons plutôt que sur des preuves. Régulièrement, ce sont des informations émanant de voisins ou d'inconnus qui sont à la base des poursuites engagées. Des stéréotypes tels que la tenue vestimentaire ou l'attitude des personnes servent de preuves à l'accusation d'homosexualité. Selon ces organisations, des dizaines de Camerounais purgent une peine de prison uniquement parce qu'ils sont soupçonnés d'être gays ou lesbiennes. Alors que les autorités camerounaises affirment que l'article 347-1 du Code pénal a pour but de sanctionner les personnes qui ont des comportements homosexuels en public, il n'existe pas un seul cas connu dans lequel un suspect a été surpris en train d'avoir des relations sexuelles en public, selon ces mêmes sources. Pour la plupart des arrestations liées à l'homosexualité, les forces de l'ordre s'appuient largement sur des aveux, souvent extorqués¹³.

Consulté dans le cadre de cette recherche, Hamlet Nkwain, directeur exécutif de l'association Working For Our Wellbeing, a communiqué les informations suivantes dans un courrier électronique du 6 juillet 2021 :

« There is a massive crackdown through the widespread arrests of suspected LGBT persons, prison detention, illegal medical examinations, secret court hearings and judgements. In recent times, there has been a lot of political pressure from western countries and a number of activists within the country, calling on the government to abolish the anti-gay laws and to treat the accused with dignity and a fair trial. Because of this, the government through the state prosecutor reclassifies indictments to prevent activists from getting involved in LGBT matters. It is now common practice to fabricate another offence and then indict the accused on this fabricated offence together with the offence of homosexuality. Like this it is difficult for activists to fight for the rights of LGBT persons in the courts. This tactic works well in cases where the accused has no legal representation or when the court hearings are done in secret »¹⁴.

¹¹ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

¹² OSAC, 28/04/2020, [url](#)

¹³ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

¹⁴ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, courrier électronique, 05/07/2021

À l'occasion d'un entretien téléphonique le 5 juillet 2021, cette même source a également exprimé son avis que les juges manquent de compétences sur les affaires liées à l'homosexualité. Ils ne sont pas éduqués sur les thématiques de genre et se contentent de souligner que la culture africaine n'accepte pas l'homosexualité et que les valeurs du Cameroun y sont contraires. « Ils prennent des jugements bidons, ils donnent des sentences excessives »¹⁵.

Pour l'élaboration de ce rapport, le Cedoca a pris contact avec l'avocat et défenseur des droits de l'homme Michel Togué et lui a demandé s'il avait constaté une évolution, au cours des dernières années, dans les poursuites intentées ayant pour motif l'homosexualité. Selon ses propos transmis au Cedoca dans un courrier électronique le 23 juin 2021 : « Il y a moins de poursuites, mais toujours des interpellations qui se soldent généralement par des négociations avec les agents de la force de l'ordre ». Il a ajouté :

« les cas de condamnation sont moins nombreux, mais on assiste quand même à des peines plus lourdes ! En général, c'était souvent des condamnations de principe. les personnes étant souvent condamnées au temps passé en détention avant la décision du tribunal. Mais l'actualité est troublante puisqu'on vient d'assister à une condamnation à la peine maximum des personnes transgenres interpellées dans la capitale économique du pays qui est Douala »¹⁶.

En effet, le 11 mai 2021, le tribunal de première instance de Douala-Bonango a condamné Loïc Djeukam, connue sur les réseaux sociaux sous le pseudonyme de Shakiro et Roland Mouthé alias Patricia, deux personnes transgenres, à cinq ans de prison et une amende de 200.000 CFA pour « tentative d'homosexualité », « outrage public aux mœurs » et « défaut de carte nationale d'identité »¹⁷.

Alice Nkom, avocate et présidente de l'ADEFHO, a déclaré à ce sujet :

« C'est une décision qui relève de l'arrogance, d'un système qui se veut souverain et qui le démontre en violant ses propres engagements internationaux, ses propres lois. Cinq ans d'emprisonnement, c'est le montant maximal qui est prévu par l'article 347-1 du Code pénal pour des jeunes gens qui n'ont rien fait à personne. On parle de tentative d'homosexualité. Le procureur a dit que comme ils étaient habillés en robe, ils voulaient attirer des hommes, des gens de même sexe, pour faire du sexe et tomber ainsi sous le coup de la loi. C'est ça les éléments de tentative d'homosexualité. Je ne sais pas comment qualifier ça, c'est plus que ridicule, inacceptable, c'est pas juridique »¹⁸.

Le 19 juillet 2020, une femme a été placée en détention provisoire pour avoir eu des relations sexuelles avec une personne du même sexe et commis un outrage à la pudeur en présence d'un mineur d'âge¹⁹.

Le 28 juillet 2020, le tribunal de première instance de Bafang a sanctionné quatre hommes arrêtés à Kekem en juin de la même année pour avoir commis un délit d'homosexualité. Les quatre hommes ont plaidé coupable mais leur avocat a mis en avant des circonstances atténuantes, alléguant que leurs aveux avaient été faits sous la menace et la torture. Le tribunal a condamné l'un d'eux à un mois de prison et à une amende symbolique tandis que les trois autres ont été condamnés à une amende²⁰.

Les personnes homosexuelles faisant l'objet de poursuites judiciaires ou d'arrestations ont parfois des difficultés à trouver un avocat pour défendre leur dossier. Selon un article du 10 mars 2020 de Voice

¹⁵ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹⁶ Togué M., avocat et défenseur des droits de l'homme, courrier électronique, 23/06/2021

¹⁷ RFI, 12/05/2021, [url](#) ; CNN, 12/05/2021, [url](#)

¹⁸ RFI, 12/05/2021, [url](#)

¹⁹ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, courrier électronique, 05/07/2021

²⁰ Humanity First Cameroon, 29/08/2020, [url](#) ; 76 crimes [blog], 23/08/2020, [url](#)

of America, certains avocats refusent de défendre des affaires liées à l'homosexualité. Les homosexuels doivent s'adresser aux associations dédiées et aux avocats favorables à la cause²¹.

1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Neela Ghoshal, directrice adjointe de la division LGBT à Human Rights Watch (HRW) a indiqué dans un communiqué publié en avril 2021 que : « [l]a loi qui criminalise les comportements homosexuels fait courir aux personnes LGBT un risque accru d'être maltraitées, torturées et agressées sans aucune conséquence pour les auteurs de ces actes »²².

D'après Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon en juin 2020, les violences et mauvais traitements auxquels sont soumises les personnes LGBT se font en toute impunité. Cette source indique que « State officials at all levels foster the societal attitudes that contribute to such violence » et également :

« Authorities do not promptly, thoroughly, or impartially investigate allegations of violations on the grounds of sexual orientation or gender identity, including acts of torture, ill-treatment, and 'corrective rape'. The police often participate in or condone the violations. As a result, LGBT persons do not feel safe reporting crimes committed against them »²³.

Hamlet Nkwain, directeur exécutif de Working For Our Wellbeing avec qui le Cedoca s'est entretenu le 5 juillet 2021, a fait référence à une affaire dans laquelle deux frères qui soupçonnaient l'orientation sexuelle de leur frère ont tué ce dernier. L'affaire portée devant la justice a été classée, sans condamnation²⁴.

1.3. Attitude des forces de l'ordre

1.3.1. A l'encontre d'homosexuels

Le rapport 2021 du USDOS indique que les forces de l'ordre ont parfois fait preuve de harcèlements à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle, supposée ou réelle, y compris de personnes en possession de préservatifs ou de lubrifiants. Le même rapport mentionne que des arrestations arbitraires de personnes homosexuelles continuent d'être dénoncées par les organisations sur le terrain²⁵.

HRW s'aligne sur ce constat et affirme que les forces de l'ordre ont arrêté et harcelé des personnes considérées comme LGBT au cours de l'année 2020²⁶. L'organisation dénonce une recrudescence des arrestations et abus à l'encontre des personnes LGBT début 2021. Ainsi, d'après les données de HRW, au moins vingt-quatre personnes ont été arbitrairement arrêtées, battues ou menacées par les forces de sécurité entre février et avril 2021²⁷.

En juin 2020, les organisations de promotion des droits de l'homme Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon pointent le fait que « The Republic of Cameroon, through its laws, police, and security forces, routinely persecutes and discriminates against people based on their perceived and

²¹ VOA, 10/03/2020, [url](#)

²² HRW, 14/04/2021, [url](#)

²³ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

²⁴ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

²⁵ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

²⁶ HRW, 13/01/2021, [url](#)

²⁷ HRW, 14/04/2021, [url](#)

actual sexual orientation and gender identity »²⁸. Selon ce même document, les forces de l'ordre s'appuient régulièrement sur des aveux, souvent extorqués, dans la plupart des arrestations liées à l'homosexualité²⁹.

De la même manière, le rapport 2020 du ministère de l'Intérieur britannique précité signale que la police opère des arrestations arbitraires et se rend également coupable d'actes de harcèlement, d'extorsion et de chantage. De plus, les personnes qui ont été arrêtées et/ou détenues rapportent avoir subi des mauvais traitements, notamment des agressions physiques et sexuelles, voire des examens anaux forcés. Cette source avertit que les personnes LGBT sont régulièrement victimes de « weekend arrests » dans un but d'extorsion, notamment à Yaoundé. Ainsi, des homosexuels ou des personnes considérées comme telles, sont arrêtés le vendredi et détenus pendant le weekend. Ils sont libérés après qu'ils ont payé une somme d'argent³⁰.

L'avocat et défenseur des droits de l'homme Michel Togué a communiqué le 23 juin 2021 au Cedoca que : « L'attitude des autorités à l'égard des LGBT n'a pas beaucoup évolué en bien. On a pensé qu'il y a avait accalmie, mais les cas récents montrent que la situation s'aggrave plutôt »³¹.

La Plateforme Unity, une initiative regroupant une trentaine d'associations camerounaises de défense des droits LGBT, ajoute que la pandémie de COVID-19 a eu, au cours de l'année 2020, un impact dans l'augmentation des violences policières à l'égard des personnes LGBT. En effet, les patrouilles et les contrôles des forces de police ont été multipliés afin de faire respecter les mesures sanitaires. Dans ce contexte, les personnes issues de la communauté LGBT n'étant le plus souvent pas en possession de documents d'identité en raison de la stigmatisation et des discriminations dans les postes de police, ont été victimes d'exactions, de violences policières et d'arrestations arbitraires à l'occasion de ces contrôles renforcés³².

Lesly Njona, directrice exécutive de WIFC, a de la même manière indiqué le 26 juin 2021 au Cedoca que le COVID-19 a engendré une recrudescence des violences basées sur le genre et notamment des arrestations de membres de la communauté LGBT au prétexte qu'elles ne respectaient pas la réglementation relative aux mesures barrières et au confinement³³.

En outre, selon Jean-Paul Enama, directeur exécutif de Humanity First Cameroon, avec lequel le Cedoca s'est entretenu le 21 juin 2021, la police est parfois complice d'actes de diffamation initiés par des civils. Certains individus s'insèrent sur des sites Internet spécialisés dans le but d'arnaquer des homosexuels (voir aussi point 2.1.3.), les menacer, leur extorquer de l'argent, leur voler des biens et éventuellement les dénoncer à la police³⁴.

Le président de CAMFAIDS, a également signalé le 22 juin 2021 au Cedoca que des agents de l'Etat s'infiltrèrent sur les sites de rencontre en ligne où ils mènent une « chasse à l'homme » en simulant des rendez-vous avec des homosexuels qu'ils menacent ensuite et conduisent jusqu'au commissariat ou en prison³⁵.

Parmi les cas recensés, le 17 mai 2020, à Bafoussam (région de l'Ouest), 53 personnes célébrant la journée internationale contre l'homophobie ont été arrêtées lors d'un rassemblement dans un hôtel à l'initiative d'une organisation de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Elles ont été accusées d'homosexualité et ont été libérées ensuite³⁶. D'après HRW, au moins six personnes,

²⁸ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

²⁹ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

³⁰ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

³¹ Togué M., avocat et défenseur des droits de l'homme, courrier électronique, 23/06/2021

³² Plateforme Unity, 05/05/2021

³³ Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

³⁴ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

³⁵ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

³⁶ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; HRW, 14/04/2021, [url](#)

dont trois mineurs âgés de 15 à 17 ans, ont été soumises à des examens anaux et à des tests VIH forcés³⁷.

Le 14 février 2021 à Bertoua (région de l'Est), des gendarmes ont arrêté douze jeunes, dont un mineur, dans un restaurant, pour des accusations liées à l'homosexualité. Plusieurs d'entre eux ont été battus, menacés et agressés verbalement au poste de gendarmerie, avant d'être libérés le même jour sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux³⁸.

Le 24 février 2021, à Bafoussam, une descente de police a eu lieu dans les bureaux de Colibri, une association active dans la prévention et le traitement du VIH³⁹.

1.3.2. A l'encontre d'activistes

Le rapport du ministère de l'Intérieur britannique de février 2020 explique que les activistes de la cause ainsi que les individus et les organisations qui soutiennent les défenseurs des droits LGBT sont régulièrement victimes de harcèlements et d'abus, y compris de torture, de mauvais traitements et d'arrestations⁴⁰.

Le rapport du 22 juin 2020 de Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon signale également que les défenseurs des droits LGBT sont victimes d'actes homophobes et ne bénéficient pas d'une protection adéquate de la part des autorités :

« Human rights defenders experience discrimination, threats, hate crimes, arbitrary arrests, and government harassment and surveillance. Human rights defenders who support the rights of LGBT people are frequently attacked for opposing homophobia and LGBT discrimination. [...] Cameroonian police frequently fail to assist human rights defenders who face threats and harassment. Cameroonian police also fail to respond to requests for protection from lawyers who represent LGBT people »⁴¹.

Le directeur de Humanity First Cameroon a confié le 21 juin 2021 au Cedoca que des actes d'intimidations provenant de la société et des autorités existent à l'égard des activistes. Les autorités entravent également le fonctionnement des associations en proférant des menaces, en faisant irruption dans les locaux et « en rappelant que le Cameroun ne soutient pas l'homosexualité ». Selon cette source, ce type d'intimidations verbales est perçu comme un rappel à l'ordre permanent et crée un climat pesant constant⁴².

Le 24 février 2021, lors de la descente de police dans les locaux de Colibri mentionnée *supra*, treize personnes ont été arrêtées et inculpées pour homosexualité, dont sept membres du personnel de l'association. Selon les témoignages recueillis par HRW, les forces de police ont « menacé et agressé verbalement » toutes les personnes arrêtées et trois membres du personnel de Colibri ont été frappés⁴³.

Michel Togué, avocat et défenseur des droits de l'homme, a quant à lui signalé en juin 2021 au Cedoca que les défenseurs des droits LGBT sont de moins en moins menacés ou poursuivis. Il explique que c'est « en raison de la couverture de sécurité constituée par certains partenaires, membres du corps

³⁷ HRW, 14/04/2021, [url](#)

³⁸ HRW, 14/04/2021, [url](#)

³⁹ HRW, 14/04/2021, [url](#) ; Africa News, 25/02/2021, [url](#)

⁴⁰ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

⁴¹ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

⁴² Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

⁴³ HRW, 14/04/2021, [url](#) ; 76 crimes [blog], 03/03/2021, [url](#)

diplomatique, qui informés des entraves, saisissent les autorités, lesquelles réagissent généralement promptement afin de ne pas salir l'image du pays aux yeux des étrangers »⁴⁴.

1.3.3. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Le ministère de l'Intérieur britannique rapporte, en 2020, que les minorités sexuelles ont peur de se rendre à la police étant donné l'interdiction des relations sexuelles entre personnes de même sexe car, une fois leur orientation sexuelle connue, elles risquent d'être victimes d'abus de la part des officiers de police. Le même rapport indique que la police n'intervient pas en cas de demandes d'assistance provenant des personnes LGBT⁴⁵.

Dans un document de juin 2020, les organisations Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon considèrent de la même manière que l'Etat tolère et participe à la violence, à la persécution et à la discrimination à l'encontre des personnes LGBT en ne réagissant pas de manière appropriée aux comportements abusifs de la part de fonctionnaires et de particuliers⁴⁶.

Moins de 5 % des cas d'homophobie bénéficient de la réaction des autorités étatiques, selon le mouvement All Out qui lutte pour les droits LGBT partout dans le monde⁴⁷.

Michel Togué a transmis en juin 2021 les informations suivantes :

« Les victimes des violences homophobes déposent régulièrement des plaintes devant les institutions chargées des enquêtes. Mais on peut déplorer le fait que ces plaintes sont le plus souvent négligées par ces responsables qui estiment et toujours à tort que 'les personnes LGBT sont à l'origine de ce qui leur arrive' »⁴⁸.

En réponse aux questions du Cedoca, le président de CAMFAIDS, Michel Engama, a expliqué que les plaintes déposées pour des faits homophobes sont parfois traitées et dans certains cas, « ils ont un silence coupable ». Faisant mention de sa propre situation, Michel Engama a expliqué que la plainte qu'il a déposée suite à des menaces reçues reste pendante un mois après son dépôt, que la police lui a indiqué qu'elle allait le contacter mais que le suivi ne s'est pas encore fait⁴⁹.

Les personnes victimes d'arnaques sur Internet (voir point 2.1.3.) n'ont pas la possibilité de porter des actions en justice, selon le directeur exécutif de Humanity First Cameroon Jean-Paul Enama. Il explique en effet que les arnaqueurs disposent des conversations faites sur Internet et menacent de les diffuser, ce qui empêche toute action en justice. En cas de saisie, les tribunaux ne retiendraient au final pas l'arnaque dénoncée mais bien le motif d'homosexualité. Les conversations enregistrées sur Internet constituant le flagrant délit⁵⁰.

En juin 2020, les organisations Advocates for Human Rights et Alternatives Cameroon ont signalé qu'à partir d'avril 2020, dans le contexte lié à la pandémie de COVID-19, les forces de l'ordre ont été moins réactives aux signalements de violences visant la communauté LGBT⁵¹.

⁴⁴ Togué M., avocat et défenseur des droits de l'homme, courrier électronique, 23/06/2021

⁴⁵ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

⁴⁶ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

⁴⁷ All Out, s.d., [url](#)

⁴⁸ Togué M., avocat et défenseur des droits de l'homme, courrier électronique, 23/06/2021

⁴⁹ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁵⁰ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

⁵¹ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

2. Climat social

2.1. Attitude de la société

2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité

D'après le rapport 2020 du ministère de l'Intérieur britannique, les Camerounais ont de manière générale une vision négative des relations entre personnes de même sexe. Il existe une rhétorique homophobe et une intolérance sociétale fortes⁵².

Plusieurs sources soulignent la discrimination et la stigmatisation sociales dont font l'objet la communauté LGBT⁵³. Le département d'Etat américain relève dans ses rapports annuels successifs sur les droits de l'homme au Cameroun, y compris celui couvrant l'année 2020, la stigmatisation, la violence et la discrimination dont les personnes LGBT font l'objet de la part de leur famille, de la société et de l'Etat⁵⁴.

En juin 2021, le réseau panafricain de recherche par sondage Afrobarometer⁵⁵ s'est intéressé à la tolérance sociale au Cameroun vis-à-vis de groupes de personnes spécifiques, dont les homosexuels. À 82 %, les personnes sondées ont indiqué qu'elles n'aimeraient pas ou peu avoir des homosexuels pour voisins⁵⁶.

D'après la Plateforme Unity, la pénalisation de l'homosexualité enracine les représentations sociales négatives et l'homophobie envers les minorités sexuelles et de genre. Par ailleurs, cette source considère que la pandémie de COVID-19 a accentué la rhétorique homophobe, la communauté LGBT étant régulièrement accusée d'être à l'origine de catastrophes naturelles et anthropiques⁵⁷.

Les mêmes propos ont été rapportés par Michel Engama le 22 juin 2021. Selon lui, l'opinion publique a ainsi largement commenté le fait que le COVID-19 était une punition de Dieu pour les homosexuels, afin de les « ravager » tous⁵⁸.

2.1.2. Position et rôle des médias

Le rapport 2020 du ministère de l'Intérieur britannique dénonce la rhétorique anti-LGBT dans les médias grand public, laquelle influe sur l'homophobie sociétale existante et peut l'amplifier⁵⁹.

Jean-Paul Enama, directeur exécutif de Humanity First Cameroon, a expliqué le 21 juin 2021 au Cedoca que certains médias se positionnent clairement comme homophobes, assument leur homophobie et titrent de manière homophobe. Il a ajouté que des activités de sensibilisation sont menées par les associations LGBT auprès des journalistes sur le rôle du discours de haine et les notions sur le genre dans le but de déconstruire certaines idées préconçues sur les LGBT. Mais il a confié que cette

⁵² UK Home Office, 02/2020, [url](#)

⁵³ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Freedom House, 04/03/2020, [url](#) ; Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

⁵⁴ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁵⁵ Afrobarometer se définit comme un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la qualité de vie, à la gouvernance et à la démocratie.

⁵⁶ Afrobarometer, 17/06/2021, [url](#)

⁵⁷ Plateforme Unity, 05/05/2021

⁵⁸ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁵⁹ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

sensibilisation ne touche pas les médias les plus homophobes. En effet, certains considèrent que participer à de telles activités, c'est déjà cautionner la cause et donc refusent d'y prendre part⁶⁰.

Le président de CAMFAIDS a communiqué des informations similaires le 22 juin 2021. Selon lui, les médias sont, avec l'église, le principal moteur de la violence homophobe et incitent les populations à la violence. Il a ajouté que certains médias véhiculent des fausses informations sur les questions LGBT, mettant des personnes en danger, et ce dans le but de rendre leur journaux et télévisions populaires⁶¹.

Lesly Njona, directrice exécutive de WIFC, a indiqué le 26 juin 2021 que les thèmes LGBT sont « toujours abordés dans les médias de façon péjorative, l'homosexualité étant toujours présenté comme un phénomène contre nature et/ou un délit pénal [sic] »⁶².

Les informations transmises par Hamlet Nkwain, directeur exécutif de Working For Our Wellbeing, mentionnent également l'homophobie véhiculée de manière générale par les médias. Il nuance toutefois son propos en affirmant que certains ont amélioré leur façon de traiter les thématiques LGBT grâce à des activités de sensibilisation menées par les associations, pour amener les journalistes à informer le public sans faire part de leur avis personnel ou sans incitation à la haine⁶³.

2.1.3. Violences homophobes

Plusieurs sources soulignent la discrimination et la stigmatisation sociales dont fait l'objet la communauté LGBT⁶⁴. Le département d'Etat américain relève dans ses rapports annuels successifs sur les droits de l'homme au Cameroun, y compris celui couvrant l'année 2020, la stigmatisation, la violence et la discrimination dont les personnes LGBT font l'objet de la part de leur famille, de la société et de l'Etat⁶⁵.

Le rapport 2020 du ministère de l'Intérieur britannique énonce que les personnes homosexuelles, soupçonnées de l'être ou perçues comme telles, font l'objet de menaces, d'attaques violentes (dont des meurtres), de discriminations et de harcèlements (intimidation, chantage, perte de biens, expulsion, etc.)⁶⁶.

Le rapport annuel paru en 2020 des ONG Humanity First Cameroon et Alternatives Cameroun signale que l'année 2019 se caractérise par une montée en force de la violence et des propos haineux notamment à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, principalement via les réseaux sociaux. D'après ce rapport, 1.380 cas de violences et violations des droits des minorités sexuelles et de genre ont été enregistrés en 2019 contre 1.134 en 2018 et 578 en 2017⁶⁷.

Le rapport 2020 de la Plateforme Unity sur la violence à l'encontre des minorités sexuelles et de genre au Cameroun actualise ces données et signale que 2.031 cas de violences homophobes ont été recensés au cours de l'année 2020. Selon ce rapport, les violences psychologiques sont les plus nombreuses, représentant plus de la moitié des cas dénoncés⁶⁸.

⁶⁰ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

⁶¹ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁶² Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

⁶³ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

⁶⁴ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; Freedom House, 04/03/2020, [url](#) ; Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#) ; Plateforme Unity, 05/05/2021

⁶⁵ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁶⁶ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

⁶⁷ Humanity First Cameroon, Alternatives Cameroun, 05/2020, [url](#)

⁶⁸ Plateforme Unity, 05/05/2021

Le tableau ci-joint précise les différents types de violences observés par région : les violences sont d'ordres juridique, physique, sexuel, psychologique ou se manifestent par des extorsions et/ou des propos haineux :

Régions	Violence Juridique	Violence Physique	Violence Sexuelle	Arnaque /extorsion	Violence Psychologique	Discours haineux	Total
Centre	18	124	20	33	962	70	1227
Sud	4	15	1	0	74	2	96
Littoral	17	67	17	64	145	6	316
Est	3	20	0	2	94	3	122
Ouest	45	3	0	0	13	1	62
Adamaoua	2	7	1	0	38	4	52
Nord	0	21	8	8	29	0	66
Extrême-Nord	0	1	2	0	9	0	12
Nord-Ouest	4	10	5	9	29	11	68
Sud-Ouest	5	0	0	0	5	0	10
Total	98	268	54	116	1398	97	2031

Répartition des violences recensées en 2020 par régions⁶⁹

Parmi les 930 personnes victimes des 2.031 violences rapportées en 2020, les gays sont les plus touchés (552 cas), suivis des lesbiennes (214 cas). Les violences sont les faits d'auteurs divers et ont été recensées tant dans le cercle familial des victimes que dans leurs quartiers de résidence ou encore dans les hôpitaux et dans les milieux professionnels⁷⁰.

Régions	gays	lesbiennes	bisexueles	Trans femmes	Trans hommes	Défenseurs des droits humains	total
Centre	147	61	41	50	2	12	313
Sud	20	25	1	2	-	-	48
Littoral	196	45	1	5	3	-	250
Est	3	26	1	-	-	-	30
Ouest	59	21	-	1	-	43	124
Adamaoua	23	11	-	-	-	-	34
Nord	47	6	-	-	-	-	53
Extrême-Nord	1	-	-	0	-	-	1
Nord-Ouest	53	12	-	1	1	-	67
Sud-Ouest	3	7	-	-	-	-	10
Total	552	214	44	59	6	55	930

Répartition des violences recensées en 2020 selon l'orientation sexuelle et le genre⁷¹

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les défenseurs des droits de l'homme font également l'objet de violences et menaces de la part de la population. Alice Nkom, avocate et militante pour la cause LGBT,

⁶⁹ Plateforme Unity, 05/05/2021

⁷⁰ Plateforme Unity, 05/05/2021

⁷¹ Plateforme Unity, 05/05/2021

est régulièrement critiquée pour son engagement. Surnommée « la maman des pédés », elle a fait l'objet de menaces⁷².

Jean-Paul Enama, directeur de Humanity First Cameroon, a aussi expliqué en juin 2021 au Cedoca que des actes d'intimidations provenant de la société existent à l'égard des activistes. Dans les quartiers où se trouvent les sièges des associations, les populations profèrent des menaces, souhaitant les voir partir du quartier. Des militants reçoivent des appels anonymes les menaçant de mort. Selon lui, les défenseurs sont conscients de travailler dans un milieu hostile où ils peuvent être inquiétés à tous moments⁷³.

Le président de CAMFAIDS, Michel Engama, a communiqué faire l'objet de menaces en raison de son engagement pour la cause LGBT. Ces dernières prennent la forme d'appels anonymes lui signalant que des personnes ont été payées pour le tuer et incendier le siège de l'association⁷⁴.

Plusieurs sources renseignent que les cas de diffamation, notamment via les réseaux sociaux, à l'égard de personnes homosexuelles prennent de l'ampleur. Ainsi par exemple, en mars 2020, des listes présentant les « homosexuels » de Yaoundé et de Douala ont été publiées sur les réseaux sociaux. La Plateforme Unity indique qu'il s'agit, comme chaque année depuis 2016, d'affirmations sans preuves qui donnent suite à des injures, des propos dénigrant incitant à la haine et à la stigmatisation des personnes concernées⁷⁵.

Dans le même ordre d'idée, Jean-Paul Enama a expliqué en juin 2021 que lors des rencontres sur Internet, les personnes LGBT sont victimes d'arnaques : des personnes entrent dans les sites de rencontre, discutent avec des personnes et affirment ensuite être des policiers ou gendarmes qui doivent « débarrasser le pays des homos ». Elles intimident les personnes homosexuelles avec qui elles ont discuté, les rackettent, volent leurs biens, prennent leur téléphone et appellent tout leur répertoire en dévoilant leur orientation sexuelle et exigeant de l'argent pour qu'elles soient libérées de prison où elles sont prétendument détenues⁷⁶. Ce type d'arnaques en ligne dans le but d'extorquer les personnes et exiger des transferts d'argent a également été dénoncé au Cedoca par le président de CAMFAIDS⁷⁷ et par le directeur exécutif de Working For Our Wellbeing⁷⁸.

Le sociologue Patrick Awondo a également rapporté cette pratique sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, et fait état d'escroqueries et d'arnaques visant les personnes homosexuelles⁷⁹.

Alexandre Marcel, le président du Comité Idaho France, affirme dans un article de France 24 du 22 février 2021 que l'homophobie est en hausse au Cameroun. Il ajoute que la crise sanitaire liée au COVID-19 exacerbe cette recrudescence : vu la pandémie, les homosexuels sont contraints de regagner leurs familles ; leur vie privée est par conséquent moins préservée et les informations sur leur situation personnelle circulent plus facilement⁸⁰.

De même, le rapport 2021 de la Plateforme Unity établit un lien entre la pandémie de COVID-19 et l'augmentation des violences à l'encontre des personnes homosexuelles, notamment dans l'environnement familial. Ainsi, les mesures de confinement ont accru la promiscuité, laquelle a

⁷² France 24, 23/02/2021, [url](#)

⁷³ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

⁷⁴ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁷⁵ Plateforme Unity, 05/05/2021

⁷⁶ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

⁷⁷ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁷⁸ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

⁷⁹ Awondo P., 2019, [url](#)

⁸⁰ France 24, 23/02/2021, [url](#)

exacerbé les tensions et généré des violences physiques et psychologiques (insultes, bastonnades, chantages, extorsions, viols, expulsions, etc.)⁸¹.

Lors d'un entretien téléphonique le 22 juin 2021, Michel Engama a aussi commenté le fait que le contexte lié à la pandémie de COVID-19 a généré des violences homophobes. Le confinement a contraint de nombreuses personnes LGBT à passer plus de temps dans leurs familles qu'à l'extérieur. Au contact rapproché des familles, des personnes ont été obligées de dévoiler leur orientation sexuelle à leur famille après avoir été tabassées parce qu'un message sur un téléphone a été découvert par exemple⁸².

2.1.4. Atteinte aux droits

Le rapport 2020 du département d'Etat américain indique qu'aucune loi n'interdit explicitement la discrimination à l'encontre des personnes LGBT en matière de logement, d'emploi, de nationalité et d'accès aux services publics tels que les soins de santé⁸³.

Plusieurs sources, dont le ministère de l'Intérieur britannique et la Plateforme Unity, rapportent que les personnes homosexuelles sont discriminées dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, y compris l'accès aux traitements et services liés au VIH, et à l'emploi⁸⁴.

C'est également l'avis de Jean-Paul Enama qui affirme, dans son courrier électronique du 11 juin 2021, que « l'accès à l'emploi, au logement, à certains services publics, aux soins de santé est exclusivement difficile aux gays efféminés, aux lesbiennes masculinisées et aux personnes transgenres »⁸⁵.

Ces organisations ont également relevé que le personnel de santé impose un traitement dégradant à certains homosexuels en les discriminant et en refusant de fournir des soins de santé à ceux qu'il soupçonne d'être membres de la communauté LGBT⁸⁶.

Le contexte lié à la pandémie de COVID-19 a encore accentué les atteintes aux droits des personnes LGBT dans l'accès aux soins de santé, d'après Michel Engama. Ce dernier a communiqué au Cedoca que lorsqu'elles se rendent dans les hôpitaux dans le but de bénéficier des traitements antirétroviraux (ARV), les personnes LGBT se voient refuser l'accès au traitement sous des prétextes fallacieux⁸⁷.

Le rapport mondial 2020 de Freedom House indique que les personnes LGBT sont généralement exclues du processus politique et que leurs intérêts sont peu représentés par les élus⁸⁸.

Selon les ONG Humanity First Cameroon et Alternatives Cameroun, les autorités camerounaises ne s'intéressent à la problématique LGBT que par la réponse qu'elles donnent au VIH. Ainsi, depuis 2011, les plans stratégiques nationaux (PSN) de lutte contre le VIH inscrivent les « hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes » comme un public cible dans la réponse à apporter au VIH⁸⁹. Les lesbiennes et les femmes bisexuelles restent ignorées de ces programmes de santé, selon le rapport 2019 de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA)⁹⁰.

Un article paru dans Radio France internationale (RFI) le 17 mai 2019 relayait le point de vue de Yves Yomb, responsable droits humains et question de genres pour l'ONG Coalition plus : « C'est

⁸¹ Plateforme Unity, 05/05/2021

⁸² Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁸³ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁸⁴ UK Home Office, 02/2020, [url](#) ; Plateforme Unity, 05/05/2021 ; Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

⁸⁵ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021

⁸⁶ Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, 22/06/2020, [url](#)

⁸⁷ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁸⁸ Freedom House, 04/03/2020, [url](#)

⁸⁹ Humanity First Cameroon, Alternatives Cameroun, 05/2020, [url](#)

⁹⁰ ILGA, 03/2019, [url](#)

paradoxal : d'une part la volonté des autorités, notamment sanitaires, de lutter contre le VIH auprès de ses populations, y compris homosexuelles. Et d'un autre côté, la répression qui continue. [...] On ne peut pas vaincre le Sida si on continue à pénaliser, à arrêter les gens, à mettre les gens en prison »⁹¹.

Dans ce même article, Jean-Paul Enama (Humanity First Cameroon) met en avant que le climat délétère qui entoure l'homosexualité favorise la propagation de l'épidémie de VIH au sein de la communauté LGBT. Selon lui, « lorsqu'il y a un climat de peur, d'insécurité, tu n'as pas véritablement envie d'aller à l'hôpital, même pour prendre des informations sur la santé », *a fortiori* pour effectuer un test de dépistage du VIH⁹².

2.2. Visibilité

2.2.1. Liberté d'expression

Michel Engama, président de CAMFAIDS, a expliqué le 22 juin 2021 au Cedoca, que la discrétion reste le mot d'ordre pour les personnes homosexuelles. Les gays « discrets », qui ne s'affichent pas tels quels et ne sont « pas expressifs » peuvent vivre leur orientation sans que cela se sache. Mais, dit-il, « on vit comme en prison parce qu'on doit s'interdire beaucoup de choses. Il y a des gestes que tu ne peux pas faire ». La situation est plus difficile pour les gays efféminés, les lesbiennes qui ont « carrure d'homme ». Selon lui, les gays efféminés vivent avec des insultes et des regards malveillants au quotidien⁹³.

Ce sont également les informations transmises au Cedoca par la directrice exécutive de WIFC en juin 2021 : « Les personnes homosexuelles au Cameroun ne peuvent vivre leur orientation sexuelle que dans la plus grande discrétion aussi bien dans les villes que dans les zones rurales »⁹⁴.

Dans le même ordre d'idée, Hamlet Nkwain (Working For Our Wellbeing) a expliqué, le 5 juillet 2021 au Cedoca, que le Cameroun est un environnement hostile pour les personnes homosexuelles. Pour évoluer dans ce climat, il n'existe pas d'autre option que celle d'être caché⁹⁵.

Concernant la possibilité d'exprimer son homosexualité au Cameroun, plusieurs sources contactées ont fait mention de l'existence du paradoxe dans lequel vit la communauté LGBT : d'une part, il existe une homophobie sociale importante et d'autre part, il existe certains lieux où les personnes homosexuelles ont la possibilité de se rendre. Selon Jean-Paul Enama, tant que les personnes homosexuelles ne s'affichent pas publiquement, ne dérangent personne et qu'on ne met pas des mots sur leur existence, une certaine tolérance existe. En revanche, si les personnes homosexuelles font parler d'elles et s'affichent ouvertement comme telles, les problèmes peuvent survenir. Il affirme également que tout le monde connaît l'existence de la communauté homosexuelle et ses activités au carrefour Pakita à Yaoundé (voir point 2.2.2.) mais que tant qu'il n'y a pas de preuve, une certaine tolérance existe⁹⁶. Michel Engama a de la même manière exprimé cette contradiction qu'il ne parvient pas à comprendre : les violences sont quotidiennes à l'égard des personnes LGBT et dans le même temps ces personnes ont la possibilité de se retrouver dans des endroits spécifiques, de se voir dehors.

⁹¹ RFI, 17/05/2019, [url](#)

⁹² RFI, 17/05/2019, [url](#)

⁹³ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁹⁴ Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

⁹⁵ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

⁹⁶ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

Il émet également son avis qu'il peut s'agir d'une tactique des autorités pour indiquer à la communauté qu'elles savent où trouver ses membres⁹⁷.

Les sources contactées par le Cedoca mentionnent qu'il n'est pas possible pour les personnes LGBT de s'exprimer publiquement, en raison de la législation en vigueur (voir point 1.1.1.). Jean-Paul Enama ajoute néanmoins que « de plus en plus les activistes défenseurs des droits des personnes LGBT sont invités dans certains débats à parler du problème, mais ils utilisent l'axe de la santé qui donne plus de légitimité à parler de ces questions »⁹⁸.

Lesly Njona, directrice exécutive de WIFC, exprime les mêmes difficultés en renseignant dans un courrier électronique le 26 juin 2021 :

« les personnes LGBT ne peuvent s'exprimer librement en public que si les thématiques abordées ne renvoient pas directement aux problèmes de cette communauté ou à l'homosexualité de peur de se voir censurés ou poursuivis pour atteinte aux bonnes mœurs ou incitations à l'homosexualité »⁹⁹.

En janvier 2019, l'Association camerounaise de défense des personnes vulnérables (Acodevo) préparait la première édition de la « Nuit des sirènes » à Kribi quand des jeunes anti-gay ont attaqué les bureaux de l'association, entraînant la fermeture de cette dernière et l'annulation des festivités. Cela devait être la première gay pride du Cameroun, combinée avec des activités d'éducation sur le sida¹⁰⁰.

Le Cedoca s'est ensuite intéressé à la question de savoir si la liberté d'expression des personnes LGBT différerait selon certaines caractéristiques socioéconomiques. À cette fin, le Cedoca a consulté en juin et juillet 2021 plusieurs acteurs de terrain et leur a demandé si le statut social, le niveau d'aisance financière ou encore le niveau d'éducation d'une personne influent sur la possibilité qu'elle a à vivre son orientation sexuelle. Ces acteurs ont exprimé différents points de vue.

Selon Jean-Paul Enama, directeur exécutif de Humanity First Cameroon, le regard de la société sur une personne homosexuelle qui est indépendante socialement (avec un emploi et une position sociale) est différent du regard porté sur celle qui ne l'est pas. Selon cette source, « si les gens ont besoin de vous, ils vont nuancer leurs propos ». Quand une famille sait qu'une personne est homosexuelle et que cette personne a de l'argent, le regard des gens change et ils « font semblant de t'accepter ». Les homosexuels qui ont une aisance financière sont utiles à leurs familles et sont dès lors moins vulnérables. Ainsi affranchis de leurs familles, les homosexuels autonomes financièrement ont la possibilité de s'épanouir et de vivre leur orientation car leurs familles ne vont pas les « combattre ». Mais, publiquement, la nécessité de se cacher persiste en raison de l'intolérance au sein de la société camerounaise. En revanche, selon cette source, les personnes qui n'ont pas de travail et ne sont pas indépendantes, auront plus de difficultés¹⁰¹. Plus une personne est dans le besoin et n'a pas la possibilité d'évoluer dans un cadre sécurisé, plus elle s'expose à toutes formes de violences basées sur le genre (VBG)¹⁰². Dans l'imagerie populaire, les homosexuels ont beaucoup d'argent. D'après cette source, les familles pensent qu'on devient homosexuel pour avoir de l'argent, en ayant des rapports avec des hommes. Par conséquent, elles ne comprennent pas pourquoi une personne qui n'a pas d'argent peut être homosexuelle¹⁰³.

⁹⁷ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

⁹⁸ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021

⁹⁹ Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

¹⁰⁰ Rights Africa, 09/01/2019, [url](#)

¹⁰¹ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

¹⁰² Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021

¹⁰³ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

Michel Engama ne rejoint que partiellement ces propos. Il considère effectivement que l'indépendance financière permet de s'affranchir des « qu'en dira-t-on » et que l'argent est un élément important pour l'épanouissement. Toutefois, il nuance ce propos en disant que le niveau social et les moyens financiers ne suffisent pas toujours. En effet, certains privilégient leur épanouissement psychologique et moral, lequel n'est pas possible sans le soutien de la famille et de l'entourage et ce, peu importe le niveau d'aisance financière¹⁰⁴.

Lesly Njona, directrice exécutive de WIFC, a à cet égard communiqué au Cedoca les informations suivantes :

« Les caractéristiques socio-économiques d'une personne LGBT peuvent impacter la possibilité de vivre son orientation sexuelle. En effet, le statut social impose généralement de se conformer aux normes de la société. L'homosexualité étant considérée comme anormale, il devient donc impossible ou compliqué pour des personnes ayant un rang social ou professionnel élevé de vivre librement leur orientation sexuelle. Concernant la situation financière, les personnes ayant un meilleur statut socio-économique gagnent plus de respect dans la société et l'accent n'est plus mis sur leur orientation sexuelle mais sur leur poids économique. Elles peuvent donc avec une certaine discrétion vivre leur orientation sexuelle et moins heurter les sensibilités »¹⁰⁵.

Hamlet Nkwain a fait référence à un système pyramidal composé de trois classes différentes : la première classe est composée de personnes ayant des emplois hauts placés, de hauts fonctionnaires, de membres du gouvernement, etc. La deuxième classe est celle des défenseurs des droits LGBT, ceux qui sensibilisent au quotidien sur la nécessité de vivre en tolérance et se battent pour la pyramide du bas. La dernière classe, celle « du bas » regroupe tous les autres, les sans-voix. Selon lui, les membres de la première classe sont les seuls à pouvoir vivre leur orientation sexuelle malgré la loi, ces personnes n'ayant en effet pas à craindre les répercussions de cette loi¹⁰⁶. Il a précisé que ce n'est pas pour autant qu'elles vivent leur orientation sexuelle ouvertement mais qu'en cas de difficulté ou d'arrestations, elles ont les moyens financiers pour étouffer l'affaire, être libérées dans des brefs délais et ne pas être impactées par la situation¹⁰⁷. Selon cette même source, les personnes LGBT avec un niveau d'éducation plus élevé sont favorisées parce que pour une partie de la société, leur bagage intellectuel et leur capacité à servir le développement du pays prend le dessus sur leur orientation sexuelle. En outre, les personnes plus éduquées bénéficient également d'un meilleur travail, ce qui les met à l'abri des atteintes à leur intégrité physique. En sortant de leur travail, elles prennent leur voiture pour rentrer à leur domicile et sont par conséquent davantage épargnées par les violences physiques. Par opposition, « celui qui marche dans la rue est plus vulnérable ». Ainsi, les personnes moins éduquées sont davantage victimes d'insultes, de violences physiques, d'arrestations. Hamlet Nkwain ajoute encore que les personnes homosexuelles financièrement indépendantes sont mieux considérées par la société de manière générale et par les familles, lesquelles manifestent plus de respect à leur endroit. Pour une personne indépendante financièrement, « l'homophobie est présente mais pas constante. Ils vont parler derrière toi mais pas devant »¹⁰⁸.

2.2.2. Lieux de rencontre

Dans son ouvrage *Le sexe et ses doubles. (Homo)sexualités en postcolonie*, le sociologue Patrick Awondo identifie trois types de lieux de rencontre et de drague :

¹⁰⁴ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

¹⁰⁵ Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

¹⁰⁶ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹⁰⁷ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, message par média social, 22/07/2021

¹⁰⁸ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

- Les espaces privés, également appelés *grins*, sont le plus souvent les habitations de membres de la communauté où se rencontrent plusieurs personnes ayant en commun certaines caractéristiques telles que l'âge ou l'identité de genre.
- Les espaces associatifs correspondent aux sièges des associations dédiées et ont peu à peu remplacé les espaces privés comme lieux de rencontre.
- Les bars-dancings en tant qu'espaces mixtes partagés avec les publics hétérosexuels. Selon l'auteur, « [c]es espaces de drague se sont multipliés au tournant des années 1990 dans les deux grandes villes du pays, Yaoundé et Douala. Or, depuis 2006, ils ont quasiment tous disparu en raison du nombre croissant d'arrestations des personnes soupçonnées d'homosexualité »¹⁰⁹.

Pour Patrick Awondo, dans ce contexte d'arrestations amplifiées, Internet s'est développé comme un nouvel espace important de « sociabilité privée entre hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes »¹¹⁰.

Jean-Paul Enama va dans le même sens en indiquant en juin 2021 au Cedoca que les rencontres se font au travers des activités des associations LGBT « telles que les soirées culturelles, les causeries éducatives, les journées récréatives, les matches de football, les stratégies avancées, les chill-in, etc. »¹¹¹. Il ajoute que des lieux de rencontre spécifiques existent. Il cite le rond-point Pakita bien connu à Yaoundé où se rassemblent la communauté LGBT et où l'animation est importante. Des cafés et snacks « gays friendly » existent également. Certains ferment parce que la police y intervient à maintes reprises. D'autres rouvrent après une fermeture temporaire¹¹². Ces lieux sont à 90 % exclusivement réservés aux homosexuels bien que certains hétérosexuels s'y rendent en connaissance de cause¹¹³.

Le président de CAMFAIDS, Michel Engama, a également fait part de l'existence de différents lieux où la communauté LGBT se rassemble pour boire un verre, danser et où des artistes donnent des représentations¹¹⁴.

La directrice exécutive de WIFC va dans le même sens :

« Les LGBT au Cameroun ont la possibilité de se rencontrer à l'occasion des activités organisées par les associations LGBT ou dans des lieux de loisirs propres aux LGBT. Il existe des lieux de rencontre pour les personnes LGBT au Cameroun, notamment les centres communautaires et certains bars, snacks gérés par des membres de la communauté. [...] Ces lieux sont connus, affichés mais pour des raisons de sécurité, généralement ils ne sont pas présentés comme ce qu'ils sont en réalité et l'accès est contrôlé et limité. Ces lieux sont exclusivement réservés aux homosexuels mais pour des raisons d'inclusion, ils ne sont pas toujours interdits aux hétérosexuels. Toutefois, la plus part ne sont connus que par les membres de la communauté LGBT à travers le 'bouche à oreille' pour des raisons sécuritaires au vu du caractère homophobe de la société camerounaise [sic] »¹¹⁵.

Hamlet Nkwain, de Working For Our Wellbeing, a en outre expliqué que dans les lieux dédiés à la communauté homosexuelle, il y a toujours des filles avec les garçons. De cette façon, il n'est pas

¹⁰⁹ Awondo P., 2019, [url](#)

¹¹⁰ Awondo P., 2019, [url](#)

¹¹¹ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021

¹¹² Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

¹¹³ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021

¹¹⁴ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

¹¹⁵ Njona L., directrice exécutive, WIFC, courrier électronique, 26/06/2021

évident au premier regard que ce sont des homosexuels entre eux. Selon lui, il s'agit d'une « stratégie pour passer plus discrètement »¹¹⁶.

Cette conduite a également été évoquée par Michel Engama, président de CAMFAIDS : « Les lesbiennes sont toujours en train de marcher avec les gays. Ils repartent dans le même taxi mais ils ne descendent pas ensemble au même endroit. C'est une stratégie pour rester discrets »¹¹⁷.

2.2.3. Associations

De nombreuses organisations apportent leur soutien et de l'assistance aux personnes homosexuelles. Un certain nombre d'entre elles sont listées dans le rapport du ministère de l'Intérieur britannique de février 2020¹¹⁸.

Le rapport 2021 du USDOS mentionne ce qui suit :

« LGBTI organizations could not officially register as such and so sought registration either as general human rights organizations or as health-focused organizations. Many LGBTI organizations found that operating health programs, particularly HIV programs, shielded them from potential harassment or shutdown rather than promoting advocacy for LGBTI persons as their primary mission »¹¹⁹.

Hamlet Nkwain, a expliqué au Cedoca le 5 juillet 2021 que 34 associations de la société civile travaillant pour la promotion des droits LGBT se sont réunies en 2016 au sein d'une plateforme nommée Unity. La volonté d'une meilleure coordination et la réalisation d'un seul rapport pays par an sur la situation LGBT via la mise en commun des informations des différentes organisations étaient à la base du projet¹²⁰.

Le rapport 2021 de cette Plateforme Unity indique que les violences dont font l'objet des personnes LGBT ne sont pas un fait nouveau au Cameroun mais en revanche, l'intérêt accordé à cette question est grandissant : « Jamais on n'aura autant parlé de violence basée sur le genre, jamais autant on aura tenté d'en cerner l'ampleur et les formes et on aura été invité à la dépister et à la combattre »¹²¹.

Jean-Paul Enama (Humanity First Cameroon) a confirmé cette tendance en expliquant en juin 2021 que la société civile est de plus en plus nombreuse en matière des droits LGBT. Il a ajouté qu'il existe de plus en plus d'organisations thématiques : il y a des associations spécifiquement gays, d'autres pour les lesbiennes, pour les personnes intersexes, les transgenres. Il n'y a que les bisexuels qui n'ont pas encore d'association propre. Jean Paul Enama a aussi indiqué que si ces différentes organisations sont plus nombreuses, elles sont également de plus en plus visibles : elles proposent des pages Facebook, des sites Internet, etc. Il a précisé que ces organisations ne peuvent pas publiquement parler des questions LGBT sans utiliser le tremplin sanitaire. C'est sous le couvert de la santé et de la lutte contre le VIH que ces associations arrivent à exister légalement¹²².

Cette source a ajouté que les associations LGBT sont représentées de manière inégales dans le pays. Elles sont beaucoup plus présentes dans les capitales de Yaoundé et Douala et moins dans les autres villes. Il n'y a pas d'associations dans les zones reculées. Selon Jean-Paul Enama, il est plus difficile de faire exister une telle association dans une petite localité où tout le monde se connaît¹²³.

¹¹⁶ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹¹⁷ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

¹¹⁸ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

¹¹⁹ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹²⁰ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹²¹ Plateforme Unity, 05/05/2021

¹²² Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

¹²³ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

Michel Engama (CAMFAIDS) a quant à lui affirmé que les associations LGBT sont représentées dans les dix régions du pays. Il a expliqué que le secteur a évolué : jusqu'en 2012, seules cinq ou six organisations étaient actives sur les thématiques LGBT ; en 2021, elles sont environ une cinquantaine. D'après cette source l'activité des associations a un double tranchant : d'une part, les associations rendent la cause LGBT plus visible ce qui peut engendrer des réactions violentes de populations. Les personnes LGBT qui s'adressent à ces organisations se rendent également davantage visibles et cela peut amener des violences. D'autre part, les associations font aussi peur aux populations parce que leurs leaders ont des réseaux et des contacts. En outre, elles offrent un plus grand regard sur les personnes LGBT qui auparavant étaient cachées. Selon cette source, c'est le début de l'acceptation car ceux qui exigent qu'ils vivent cachés vont finir par « se fatiguer »¹²⁴.

Les différentes organisations gèrent les violences selon des processus qui leur sont propres mais toutes ont en commun le fait d'avoir un point focal VBG. La réponse donnée par les associations aux violences est dans un premier temps la documentation des cas. Ensuite, différents types de prises en charge sont mis en œuvre. La prise en charge médicale comprend les consultations, les soins, les traitements médicaux et la délivrance des médicaments. La prise en charge sociale consiste à l'octroi de moyens de subsistance, d'une assistance à la recherche d'emploi et éventuellement l'admission dans un logement temporaire (refuge) ou un appui nutritionnel pour les personnes détenues en raison de leur orientation sexuelle ou de genre ou en situation d'indigence du fait du rejet dont ils ont fait l'objet. Via la prise en charge juridique, la victime peut recevoir des conseils juridiques, une assistance en vue du dépôt d'une plainte, des actions juridiques et judiciaires menées par des avocats. Ensuite, la prise en charge psychologique est composée des consultations et du suivi psychologiques¹²⁵.

Quelques associations disposent de refuges permettant aux personnes rejetées par leurs familles ou expulsées de leur domicile en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur état sérologique d'être relogées de façon temporaire. Il s'agit notamment de CAMFAIDS et Humanity First Cameroon à Yaoundé, 2HRC à Bertoua, Alcondoms à Douala et Colibri à Bafoussam¹²⁶. S'agissant du fonctionnement des refuges, un article du 8 février 2021 sur le blog 76 crimes indique ce qui suit :

« Chaque refuge accueille environ 15 personnes. La durée de séjour dans les maisons d'accueil est de 1 à 3 mois. Les maisons d'accueil sont composées de plusieurs chambres à coucher avec plusieurs lits superposés, des salles de bain, un salon, une cuisine et une terrasse. Elles sont sécurisées et gérées par un manager. La politique de gestion des refuges permet d'aider à la réinsertion sociale des bénéficiaires à travers le concept 'Livehood' visant la formation et la réinsertion à l'emploi. Ils bénéficient également d'une assistance médicale et psychologique. La disposition des chambres respecte la prise en compte du genre »¹²⁷.

S'agissant du fonctionnement du refuge de Yaoundé géré par Humanity First Cameroon, Jean-Paul Enama a indiqué au Cedoca que quatre lits y sont disponibles. Les bénéficiaires ont la possibilité d'y séjourner trois mois, cette période est renouvelable une fois. Un programme de réinsertion professionnelle est également proposé¹²⁸.

En 2020, quinze personnes ont bénéficié d'un accueil en refuge, selon les données de la Plateforme Unity¹²⁹.

La Plateforme Unity a quantifié dans le tableau suivant les différentes réponses proposées en 2020 aux victimes de violations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle réelle ou supposée.

¹²⁴ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

¹²⁵ Plateforme Unity, 05/05/2021

¹²⁶ Plateforme Unity, 05/05/2021 ; 76 crimes [blog], 08/02/2021, [url](#)

¹²⁷ 76 crimes [blog], 08/02/2021, [url](#)

¹²⁸ Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021

¹²⁹ Plateforme Unity, 05/05/2021

Types d'assistances	Nombres d'assistances offertes
Assistance juridique	430
Assistance judiciaire	70
Assistance médicale	25
Assistance nutritionnelle	30
Médiation familiale	04

Assistances apportées aux MSG en 2020¹³⁰

¹³⁰ Plateforme Unity, 05/05/2021

3. Contexte socio-politique

3.1. Situation générale du pays

Les observateurs constatent que le Cameroun fait face à différentes crises. La première oppose les forces gouvernementales aux séparatistes issus de la minorité anglophone dans les deux régions anglophones du pays ; elle a engendré le décès de 4.000 personnes et a causé un nombre de déplacés s'élevant à 765.000 personnes, selon l'International Crisis Group (ICG)¹³¹. La deuxième concerne Boko Haram : en 2020, HRW a rapporté que les attaques et les raids commis par le groupe armé islamiste Boko Haram se sont intensifiés dans la région de l'Extrême-Nord et que des meurtres, des enlèvements et des vols ont été commis au quotidien¹³². La troisième crise sécuritaire est liée au conflit armé en République centrafricaine dans les régions de l'Est¹³³. Enfin, depuis la dernière élection présidentielle d'octobre 2018, dont les résultats sont toujours contestés par l'opposition, une crise politique a vu le jour : le leader de l'opposition Maurice Kamto et le clan du président Paul Biya « échangent des invectives qui se transforment souvent en insultes à caractère ethnique », d'après ICG¹³⁴. En outre, selon HRW, le gouvernement a « limité la capacité des opposants politiques à opérer librement »¹³⁵. La Plateforme Unity considère que ces crises ont un impact sur la recrudescence des violences à l'égard des populations marginalisées, dont les minorités sexuelles et de genre (MSG)¹³⁶.

Faisant écho aux différentes crises susmentionnées, le rapport 2021 du USDOS fait état de différentes violations des droits de l'homme observées au Cameroun en 2020. Parmi ces violations, USDOS rapporte des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et de traitement inhumain et dégradant ainsi que des arrestations arbitraires, perpétrées tantôt par les forces de sécurité, tantôt par les séparatistes anglophones armés ou encore par Boko Haram. De plus, le rapport mentionne d'importantes restrictions à la liberté d'association et à la participation politique¹³⁷.

Par ailleurs, l'ONG Freedom House a noté dans son rapport 2020 sur l'état des libertés dans le monde en 2019 que les journalistes indépendants et critiques font face à des pressions et risquent des arrestations voire des détentions dans le cadre de l'exercice de leur métier¹³⁸.

Le même rapport signale que le système judiciaire est largement soumis à l'ingérence de l'exécutif et à la corruption¹³⁹.

Dans un rapport rendu en juillet 2020 qui examine l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les droits des personnes ou communautés LGBT, Victor Madrigal-Borloz, l'expert indépendant désigné par le Secrétaire général des Nations unies (NU) et chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, a relevé que « en période de pandémie, les appels à rester chez soi, l'isolement, l'intensification du stress et de l'exposition à des membres de la famille irrespectueux exacerbent les risques de violence »¹⁴⁰.

¹³¹ ICG, s.d., [url](#)

¹³² HRW, 13/01/2021, [url](#)

¹³³ Plateforme Unity, 05/05/2021

¹³⁴ ICG, 03/12/2020, [url](#)

¹³⁵ HRW, 13/01/2021, [url](#)

¹³⁶ Plateforme Unity, 05/05/2021

¹³⁷ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹³⁸ Freedom House, 04/03/2020, [url](#)

¹³⁹ Freedom House, 04/03/2020, [url](#)

¹⁴⁰ NU, 28/07/2020, [url](#)

3.2. Position des acteurs politiques

Dans un article du 23 février 2021, Alexandre Marcel, président du Comité Idaho France, a indiqué que les discours populaires et politiques camerounais véhiculent encore souvent une image de l'homosexualité comme étant un phénomène importé de l'Occident et étranger à la « culture locale »¹⁴¹.

En avril 2021, la chercheuse sur l'Afrique centrale pour HRW, Ilaria Allegrozi, a exprimé à RFI s'agissant du Cameroun que : « [c]ontrairement à d'autres pays, le gouvernement n'a jamais dénoncé publiquement les crimes contre les personnes LGBT »¹⁴².

Le rapport 2019 *State sponsored homophobia* de ILGA mentionne que sur les neuf candidats à l'élection présidentielle d'octobre 2018, trois ont pu être identifiés comme hostiles aux discussions sur la diversité sexuelle et de genre, quatre d'entre eux ont une position mitigée sur ces questions tandis que deux candidats se sont avérés ouverts à ces questions¹⁴³.

Selon Alice Nkom, avocate et présidente de l'ADEFHO :

« Quand le pouvoir est entre les mains d'une seule personne et que la séparation des pouvoir [sic] est un leurre, il faut bien détourner l'attention des populations sur quelque chose. Les homosexuels sont une cible toute trouvée [...] Cela n'évoluera pas tant qu'il n'y aura pas un minimum de démocratie et de respect des valeurs des droits de l'Homme »¹⁴⁴.

Le 5 juillet 2021, Hamlet Nkwain, directeur exécutif de Working For Our Wellbeing, a exprimé au Cedoca que les politiciens dénoncent généralement fermement l'homosexualité comme une manière de rassembler l'opinion publique autour d'eux, sans voir les LGBT comme une partie de l'électorat¹⁴⁵.

En mai 2021, faisant suite à la condamnation à cinq années de détention de deux transgenres pour motif de « tentative d'homosexualité », Cabral Libii, le président du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN), s'est positionné en déclarant :

« Les adeptes de la dépénalisation invoquent la déclaration universelle des droits de l'homme et le pacte international sur les droits civiques et politique. Or, il n'existe aucune disposition formelle dans ces deux textes qui consacre ou dépénalise l'homosexualité »¹⁴⁶.

De même, en juin 2020, l'opposant Pierre Mila Assouté a déclaré sur sa page Facebook :

« L'homosexualité doit rester interdite et même criminalisée dans la sphère publique nationale. Le Chef de l'Etat du Cameroun, SE M. Paul BIYA, a relégué ce comportement interdit par nos lois et nos cultures à celui de la vie privée. Cette déclaration à elle seule suffit largement sur ce sujet. Il n'y a pas meilleur mécanisme oppressif par consentement mutuel de dépeupler un pays et de dérégler ses valeurs que d'y introduire de l'extérieur des pratiques sexuelles contre-nature et perverses non reproductives de l'espèce humaine »¹⁴⁷.

¹⁴¹ France 24, 23/02/2021, [url](#)

¹⁴² RFI, 15/04/2021, [url](#)

¹⁴³ ILGA, 03/2019, [url](#)

¹⁴⁴ France 24, 23/02/2021, [url](#)

¹⁴⁵ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹⁴⁶ Jeune Afrique (Foute F.), 15/05/2021, [url](#)

¹⁴⁷ Mila Assouté P., 29/06/2020, [url](#)

3.3. Position des acteurs religieux

Dans son rapport 2020, le ministère de l'Intérieur britannique affirme que les leaders religieux jouent un rôle dans la perpétuation de la stigmatisation des personnes homosexuelles¹⁴⁸.

Contacté par le Cedoca en juin 2021, Michel Engama (CAMFAIDS) a expliqué que les leaders religieux affirment publiquement ne pas aimer les homosexuels et ne les accepteront jamais. D'après lui, l'église et les médias sont les « principaux promoteurs de cette violence ». Les pasteurs tiennent dans les églises des propos incitant la population à la violence¹⁴⁹.

Hamlet Nkwain (Working For Our Wellbeing) a tenu des propos similaires, affirmant au Cedoca qu'il n'y a pas de leaders religieux tolérants vis-à-vis de l'homosexualité au Cameroun. Au contraire, les leaders religieux exhortent à la violence, d'après cette source¹⁵⁰.

En février 2018, un article paru sur le site Religion News Service indiquait également que les leaders de toutes les confessions religieuses tiennent le même discours condamnant l'homosexualité. Les prêtres affirment publiquement que les homosexuels sont en contradiction avec la volonté de Dieu. Les personnes homosexuelles éprouvent par conséquent des difficultés à concilier leur foi et leur orientation sexuelle^{151, 152}.

Dans la communauté musulmane, il n'existe pas de déclaration commune officielle. Néanmoins, dans leurs sermons à l'occasion de grandes célébrations, certains imams donnent des points de vue péjoratifs sur le sujet, selon Religion News Service¹⁵³.

Dans le temps imparti à cette recherche, le Cedoca n'a pas trouvé d'exemple de discours homophobes émanant de leaders religieux au cours des deux dernières années¹⁵⁴.

¹⁴⁸ UK Home Office, 02/2020, [url](#)

¹⁴⁹ Engama M., président du conseil d'administration, CAMFAIDS, entretien téléphonique, 22/06/2021

¹⁵⁰ Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021

¹⁵¹ Religion News Service, 22/02/2018, [url](#)

¹⁵² Cette source rappelle qu'en 2013, l'église catholique avait produit un document officiel dans lequel les évêques déclaraient que « l'homosexualité n'est pas un droit de l'homme, mais une aliénation qui nuit gravement à l'humanité parce qu'elle n'est fondée sur aucune valeur propre à l'être humain » et qui mentionnait : « Nous, Evêques du Cameroun, réitérons notre désapprobation de l'homosexualité et des unions homosexuelles. Exhortons, à cet effet, tous les croyants et les personnes de bonne volonté à rejeter l'homosexualité et le soi-disant 'mariage homosexuel' et à accompagner cependant ceux qui sont enclins à l'homosexualité et les homosexuels dans la prière, le suivi spirituel et la compassion en vue de leur conversion ». Voir Religion News Service, 22/02/2018, [url](#) ; Centre épiscopal national du Cameroun, 13/01/2013, [url](#)

¹⁵³ Religion News Service, 22/02/2018, [url](#)

¹⁵⁴ Actu Cameroun, 21/01/2021, [url](#)

Résumé

L'homosexualité est pénalisée au Cameroun. L'article 347-1 du Code pénal prévoit une peine de six mois à cinq ans de prison et une amende allant jusqu'à deux cent mille francs pour toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe. Si la Constitution prévoit l'égalité des droits pour tous les citoyens et la protection des minorités, aucune loi n'interdit explicitement la discrimination à l'encontre des personnes LGBT.

Chaque année, des personnes homosexuelles ou perçues comme telles font l'objet d'arrestations et parfois de poursuites judiciaires dont la plupart sont fondées sur des soupçons plutôt que sur des preuves. Les personnes LGBT faisant l'objet de poursuites judiciaires ou d'arrestations ont parfois des difficultés à trouver un avocat pour défendre leur dossier. Les auteurs de violences homophobes ne subissent pas les conséquences de ces actes.

Les forces de l'ordre se rendent coupables d'arrestations arbitraires, d'actes de harcèlement, d'extorsion et de chantage à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle, supposée ou réelle. Une recrudescence des arrestations et abus a été enregistrée début 2021. Les défenseurs des droits LGBT victimes d'actes homophobes ne bénéficient pas d'une protection adéquate de la part des autorités. Les minorités sexuelles craignent souvent de se rendre à la police où elles peuvent subir des abus. La police n'intervient pas systématiquement en cas de plainte.

La rhétorique homophobe est fortement présente au sein de la société camerounaise. Les personnes homosexuelles font l'objet de stigmatisation, de violence et de discrimination de la part de leur famille, de la société et de l'Etat. Les médias sont le plus souvent un vecteur de la violence homophobe. Néanmoins, des activités de sensibilisation menées par les associations LGBT auprès des journalistes tendent à déconstruire certaines idées préconçues sur l'homosexualité.

Dans ce contexte, les personnes homosexuelles, soupçonnées de l'être ou perçues comme telles, font l'objet de menaces, d'attaques violentes, de discriminations et de harcèlements. Au cours de l'année 2020, 2.031 cas de violences homophobes ont été recensés parmi lesquelles les violences psychologiques sont les plus nombreuses. Les gays sont les plus touchés par les violences homophobes, suivis des lesbiennes. Les violences sont les faits d'auteurs divers et ont lieu tant dans le cercle familial, dans les quartiers de résidence, les hôpitaux ou encore les milieux professionnels. Plusieurs sources renseignent que les cas de diffamation, notamment via les réseaux sociaux, à l'égard des homosexuels prennent de l'ampleur. Les militants de la cause font également l'objet de violences et menaces de la part de la population. Des personnes homosexuelles sont en outre discriminées dans l'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi et aux soins de santé.

Pour évoluer dans ce climat, les informations sont unanimes quant à la nécessité pour les personnes homosexuelles de vivre leur orientation sexuelle dans la discrétion. Plusieurs sources mentionnent l'existence du paradoxe dans lequel vit la communauté homosexuelle : d'une part, il existe une homophobie sociale importante et d'autre part, les personnes homosexuelles ont la possibilité de se rencontrer dans des lieux dédiés. Le constat est fait par différents acteurs qu'une certaine tolérance existe à l'égard des homosexuels qui « ne dérangent pas ». Par ailleurs, les sources consultées ont donné des avis complémentaires quant à l'influence de certains facteurs socioéconomiques sur la possibilité d'une personne à vivre son orientation sexuelle. Les sources se mettent d'accord pour dire que les homosexuels financièrement indépendants gagnent plus de respect dans la société et au sein des familles ; ainsi, l'accent est moins mis sur leur orientation sexuelle que sur leur poids économique, ce qui impacte positivement leurs possibilités à vivre leur orientation sexuelle. Néanmoins, certaines personnes ne parviennent pas à vivre leur orientation sexuelle sans le soutien de leurs proches et ce, quel que soit leur niveau d'indépendance financière. En outre, les homosexuels dotés de moyens financiers évoluent dans un cadre sécurisé qui les place davantage à l'abri des violences. A l'inverse,

plus une personne est dans le besoin, plus elle s'expose à toutes formes de violences basées sur le genre.

Les personnes homosexuelles ont la possibilité de se rencontrer à l'occasion des activités organisées par les associations LGBT ou dans des lieux de loisirs propres, notamment les centres communautaires et certains bars ou snacks. Ces lieux sont à 90 % exclusivement réservés aux homosexuels bien que certains hétérosexuels s'y rendent. Internet s'est également développé comme un espace important de sociabilité pour les personnes homosexuelles.

Les organisations de défense des droits LGBT sont de plus en plus nombreuses et visibles. Elles connaissent toutefois des difficultés à se faire enregistrer officiellement comme telles et se présentent régulièrement comme des organisations de défense des droits de l'homme ou axées sur la santé. Les associations sont davantage présentes dans les villes principales que dans les villes secondaires et les zones rurales. En fonction des besoins, elles proposent une prise en charge médicale, psychologique, juridique, sociale, etc. Plusieurs organisations disposent de refuges qui offrent des solutions d'accueil temporaire aux personnes rejetées par leurs familles ou expulsées de leur domicile.

Le Cameroun est en proie à plusieurs crises : la crise dite anglophone qui oppose les forces gouvernementales aux séparatistes issus de la minorité anglophone au Nord-Ouest et au Sud-Ouest ; la crise liée à Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord ; la crise sécuritaire liée au conflit armé en République centrafricaine dans les régions de l'Est ; la crise politique qui a émergé depuis l'élection présidentielle d'octobre 2018 et la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Les acteurs politiques véhiculent encore souvent une image péjorative de l'homosexualité, pratique qu'ils dénoncent généralement. De même, les leaders religieux s'affirment dans la grande majorité comme étant fermement opposés à l'homosexualité et jouent un rôle dans la perpétuation de la stigmatisation des personnes homosexuelles. Le Cedoca n'a pas trouvé d'exemple concret de discours homophobes tenus publiquement par des leaders religieux au cours des deux dernières années.

Bibliographie

Contacts directs

Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, courrier électronique, 11/06/2021, humanityfirstcam@yahoo.fr

Enama J.-P., directeur exécutif, Humanity First Cameroon, entretien téléphonique, 21/06/2021, +237 695 10 31 07

Engama M., président du conseil d'administration, Cameroonian Foundation For Aids (CAMFAIDS), entretien téléphonique, 22/06/2021, +237 694 09 21 13

Njona L., directrice exécutive, Women In Front Cameroon (WIFC), courrier électronique, 26/06/2021, infrontwomen@gmail.com

Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, courrier électronique, 05/07/2021, ourwellbeingcameroon@gmail.com

Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, entretien téléphonique, 05/07/2021, +237 691 18 84 65

Nkwain H., directeur exécutif, Working For Our Wellbeing, message par média social, 22/07/2021, coordonnées de contact non communiquées pour garantir la sécurité de la source

Togué M., avocat et défenseur des droits de l'homme, courrier électronique, 23/06/2021, mtoque@yahoo.fr

Sources écrites et audiovisuelles

76 crimes [blog], *Arrest of 13 presumed homosexuals, anti-AIDS workers in Cameroon*, 03/03/2021, <https://76crimes.com/2021/03/03/arrest-of-13-presumed-homosexuals-anti-aids-workers-in-cameroon/> [consulté le 21/06/2021]

76 crimes [blog], *Cameroon : 4 refuges LGBTQ+ accueillent les victimes de violences homophobes*, 08/02/2021, <https://76crimesfr.com/2021/02/08/cameroon-4-refuges-lgbtq-accueillent-les-victimes-de-violence/> [consulté le 21/06/2021]

76 crimes [blog], *Condamnation pour homosexualité à Bafang au Cameroun*, 23/08/2020, <https://76crimesfr.com/2020/08/23/condamnation-pour-homosexualite-a-bafang-au-cameroon/> [consulté le 21/06/2021]

Actu Cameroun, *Père Lado : « je préfère un bon gouvernant homosexuel à tous ces hétéro injustes »*, 21/01/2021, <https://actucameroun.com/2021/01/21/pere-lado-je-prefere-un-bon-gouvernant-homosexuel-a-tous-ces-hetero-injustes/> [consulté le 21/06/2021]

Advocates for Human Rights, Alternatives Cameroon, *Republic of Cameroon's Compliance with the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment. Suggested List of Issues Prior to Reporting relating to violence and discrimination on the grounds of sexual orientation or gender identity*, 22/06/2020, https://www.theadvocatesforhumanrights.org/uploads/cameroon_lgbt_cat_loipr_tahr_ac_160620.pdf [consulté le 21/06/2021]

Africa News, *Cameroon police arrest 9 for practicing homosexuality*, 25/02/2021, <https://www.africanews.com/2021/02/25/cameroon-police-arrest-9-for-practicing-homosexuality/> [consulté le 21/06/2021]

Africa Rights, *Cameroon: Youths disrupt Pride, burn advocacy office*, 09/01/2019, <https://76crimes.com/2019/01/09/cameroon-youths-disrupt-pride-burn-advocacy-office/> [consulté le 21/06/2021]

Afrobarometer, *Communiqué de presse. Les Camerounais pensent que les communautés sont plus fortes dans la diversité que dans l'homogénéité, selon une enquête d'Afrobarometer*, 17/06/2021,

https://afrobarometer.org/sites/default/files/press-release/Cameroon/comm_de_presse-camerounais_disent_que_les_communautes_sont_plus_fortes_dans_la_diversite-15juin21.pdf [consulté le 21/06/2021]

All Out, Cameroun : le silence est complice, s.d., <https://action.allout.org/fr/m/59a37d24/> [consulté le 21/06/2021]

Awondo P., *Identifications sexuelles et catégories linguistiques dans le "milieu homosexuel" au Cameroun in Espace Politique*, 13/2011-1, <https://journals.openedition.org/espacepolitique/1818#quotation> [consulté le 21/06/2021]

Awondo P., *Le sexe et ses doubles : (Homo)sexualités en postcolonie*, Lyon : ENS Éditions, 2019, <http://books.openedition.org/enseditions/14529> [consulté le 21/06/2021]

Cable News Network (CNN), *Cameroon jails two transgender women for 'attempted homosexuality'*, 12/05/2021, <https://edition.cnn.com/2021/05/11/africa/cameroon-attempted-homosexuality-conviction-intl-hnk/index.html> [consulté le 21/06/2021]

Centre épiscopal national du Cameroun, *Déclaration des évêques du Cameroun sur l'avortement, l'homosexualité, l'inceste et les abus sur mineurs*, 13/01/2013, http://www.familiam.org/pcpf/allegati/4561/Declaracion_FRA.pdf [consulté le 21/06/2021]

Code pénal n° 67/LF/1 in *Journal officiel de la République du Cameroun*, 12/06/1967, http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Cameroon/CM_Code_Penal_Cameroun.pdf [consulté le 21/06/2021]

France 24, *Au Cameroun, l'homophobie continue de faire des victimes*, 23/02/2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210223-au-cameroun-l-homophobie-continue-de-faire-des-victimes> [consulté le 21/06/2021]

Freedom House, *Freedom in the World 2020 – Cameroon*, 04/03/2020, <https://freedomhouse.org/country/cameroon/freedom-world/2020> [consulté le 21/06/2021]

Human Rights Watch (HRW), *Annual report on the human rights situation in 2020 : Cameroon*, 13/01/2021, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377473#10d082> [consulté le 21/06/2021]

Human Rights Watch (HRW), *Cameroun : Vague d'arrestations et abus à l'encontre de personnes LGBT*, 14/04/2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/14/cameroun-vague-darrestations-et-abus-lencontre-de-personnes-lgbt> [consulté le 21/06/2021]

Humanity First Cameroon, *Alternatives Cameroun, Un silence complice. Des violences et violation des droits sur la base de l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression des caractéristiques sexuelles au Cameroun*, 05/2020, <https://humanityfirstcameroon.files.wordpress.com/2020/05/rapport-annuel-2019-de-violation-des-droits-des-msg-au-cameroun.pdf> [consulté le 21/06/2021]

Humanity First Cameroon, *Condamnation pour homosexualité à Bafang au Cameroun*, 29/08/2020, <https://humanityfirstcameroon.wordpress.com/2020/08/29/condamnation-pour-homosexualite-a-bafang-au-cameroun/> [consulté le 21/06/2021]

International Crisis Group (ICG), *Apaiser les tensions ethno-politiques au Cameroun, en ligne et hors ligne*, 03/12/2020, <https://www.crisisgroup.org/fr/afrique/central-afrique/cameroon/295-easing-camerouns-ethno-political-tensions-and-offline> [consulté le 21/06/2021]

International Lesbian and Gay Association (ILGA), *State-sponsored homophobia*, 03/2019, https://ilga.org/downloads/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2019.pdf [consulté le 21/06/2021]

Jeune Afrique (Foute F.), *Cameroun – Affaire Shakiro et Patricia : le débat sur la pénalisation de l'homosexualité relancé*, 15/05/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1172428/societe/cameroun-affaire-shakiro-et-patricia-le-debat-sur-la-penalisation-de-lhomosexualite-relance/> [consulté le 21/06/2021]

Loi N° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun, 21/12/2010, http://www.art.cm/sites/default/files/documents/loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf [consulté le 21/06/2021]

Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal, 12/07/2016, <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/cm/cm014fr.pdf> [consulté le 21/06/2021]

Loi N° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, 18/01/1996, [https://ihl-databases.icrc.org/ihl-nat/0/7e3ee07f489d674dc1256ae9002e3915/\\$FILE/Constitution%20Cameroon%20-%20FR.pdf](https://ihl-databases.icrc.org/ihl-nat/0/7e3ee07f489d674dc1256ae9002e3915/$FILE/Constitution%20Cameroon%20-%20FR.pdf) [consulté le 21/06/2021]

Mila Assouté P. [Facebook Update], *Il ne faut pas légaliser l'homosexualité au Cameroun*, 29/06/2020, <https://www.facebook.com/RDMC.DMMC/posts/1818926931583776/> [consulté le 21/06/2021]

Nations unies (NU), *Protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Note du secrétaire général*, 28/07/2020, <https://undocs.org/fr/A/75/258> [consulté le 21/06/2021]

Overseas Security Advisory Council (OSAC), *Cameroon 2020 Crime & Safety Report*, 28/04/2020, <https://www.osac.gov/Country/Cameroon/Content/Detail/Report/5b1d78b0-241a-4d0e-baca-188e24fffb5f> [consulté le 21/06/2021]

Plateforme Unity, *Transphobie. Le visage d'une nouvelle crise. Rapport annuel 2020 des violences et violations faites aux MSG au Cameroun*, 05/05/2021

Radio France internationale (RFI), *Cameroon: deux personnes transgenres condamnées à de la prison ferme*, 12/05/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210512-cameroon-deux-personnes-transgenres-condamn%C3%A9es-%C3%A0-de-la-prison-ferme> [consulté le 21/06/2021]

Radio France internationale (RFI), *Cameroon: forte hausse des agressions homophobes en 2018*, 17/05/2019, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190517-cameroon-forte-hausse-agressions-homophobes-2018> [consulté le 21/06/2021]

Radio France internationale (RFI), *Cameroon: HRW dénonce la recrudescence des mesures policières contre les personnes LGBT*, 15/04/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210415-cameroon-hrw-d%C3%A9nonce-la-recrudescence-des-mesures-polici%C3%A8res-contre-les-personnes-lgbt> [consulté le 21/06/2021]

Religion News Service, *Au Cameroun, les personnes gays affirment qu'il est difficile de concilier leur foi et leur orientation sexuelle*, 22/02/2018, <https://religionnews.com/2018/02/22/au-cameroon-les-personnes-gays-affirment-quil-est-difficile-de-concilier-leur-foi-et-leur-orientation-sexuelle/> [consulté le 21/06/2021]

Rights Africa, *LGBTI in Cameroon: 50 arrested on Covid-19 charges*, 25/05/2020, <https://rightsafrika.com/2020/05/25/lgbti-in-cameroon-50-arrested-on-covid-19-charges/> [consulté le 21/06/2021]

United Kingdom (UK) Home Office, *Country Policy and Information Note Cameroon: Sexual orientation and gender identity or expression*, 02/2020, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/865882/Cameroon_-_SOGIE_-_CPIN_-_v1.0_Final_Feb_20_Gov.uk.pdf [consulté le 21/06/2021]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 12/01/2015]

United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), *UNAIDS calls on governments to stop arbitrary and discriminatory arrests of LGBTI people and to protect their human rights*, 15/05/2020, https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2020/may/20200517_IDAH_OT [consulté le 21/06/2021]

United States Department of State (USDOS), *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Cameroon*, 30/03/2021, <https://www.ecoi.net/en/document/2048145.html> [consulté le 21/06/2021]

Voice of America (VOA), *In Face of Threats, Lawyer Defends Gays in Cameroon*, 10/03/2020, <https://www.voanews.com/africa/face-threats-lawyer-defends-gays-cameroon> [consulté le 21/06/2021]